



COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à vingt heures trente,
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Valérie BORDES, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Isabelle LETOURNOUX, Aurélie MIRAMONT, Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER

Absents : Bruno DENIAUD

Procurations : Bruno DENIAUD à Pierre Yves GIRAUD

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Absent : 1

Procuration : 1

Votants : 11

Secrétaire de séance : Valérie BORDES

Date de convocation : 10 Décembre 2020

Date d'affichage en mairie : 10 Décembre 2020

SDE 35 : Projet de modification des statuts

Délibération 2020/43– Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Par délibération du 14 Octobre 2020, le comité syndical a validé une modification des statuts du SDE 35.

Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charges pour véhicules électriques, conformément à la modification législative de l'article L.2224-37 du CGCT.

Un nouvel article est ajouté le n° 9 pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

L'assemblée délibérante est invitée à donner son avis sur le projet de modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **EMET** un avis favorable au projet de modification des statuts du SDE 35.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Convention 2021/2024 FGDON

Délibération 2020/44– Nature de l'acte : 9.1 Domaine de compétence des communes

La convention qui lie la FGDON 35 à la commune d'Aubigné arrive à son terme.

Pour la période 2021/2024, la participation financière annuelle s'élève à 95€.

La convention porte sur :

- L'accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique
- L'accès gratuit aux sessions de formation thématiques pour les élus et agents municipaux
- L'accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués
- Prêt de matériel de capture
-
- ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention multi-services 2021/2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

CCVIA : Représentants CLECT

Délibération 2020/45– Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné institue une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

Cette commission doit être composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant chaque commune de l'EPCL.

Aubigné est invité à désigner ces deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **DESIGNE** Monsieur MOYSAN Youri en tant que membre titulaire et Valérie BORDES en tant que membre suppléant.

Frais de scolarité 2019/2020 Notre Dame Saint Grégoire

Délibération 2020/46– Nature de l'acte : 8.1.1 Frais de scolarité

Le financement des écoles privées est déterminé soit par le coût de l'école publique, soit par le coût moyen départemental fixé par la Préfecture lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans la commune. Le montant minimum des deux coûts sera choisi.

Le coût de l'école publique de Saint Grégoire s'élève à 271€ pour un élève élémentaire et 928€ pour un élève maternelle. Le coût moyen départemental s'élève à 376€ pour un élève élémentaire et 1230€ pour un élève maternelle.

Le montant des frais de scolarité de l'école Notre Dame pour 2019-2020 s'élève donc à 542€ réparti comme suit :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Maternelle	0	971€	0€
Elémentaire	2	271€	542€
TOTAL			542€

Mme SAUVEE, étant concernée, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **ACCEPTE** le versement des frais de scolarité 2019-2020 de l'école Notre Dame de Saint Grégoire pour un montant de 542€.

Décision modificative 1 Commune

Délibération 2020/47– Nature de l'acte : 7.1 Décisions modificatives

Une opération d'ordre budgétaire a été demandée par la trésorerie pour régulariser une imputation qui diffère entre la commune et le trésor public. Le budget primitif prévoyait les montants correspondants en opération réelle alors qu'il fallait une opération d'ordre. Cela nécessite donc une décision modificative.

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2020	DM n°1	TOTAL BP + DM1
DEPENSES			
2116 Cimetières (ordre)	0 €	+ 4260€	+4260€
2116 Cimetières (Réel)	4260€	-4260€	0 €
21316 Equipement cimetière (Ordre)	0 €	+ 4260€	+4260
21316 Equipement cimetière (Réel)	4260€	-4260€	0€
TOTAL	8 520 €	0 €	8 520€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Cimetière : devis allées

Délibération 2020/48 – Nature de l'acte : 8.4 Aménagement du territoire

Une commission cimetière s'est tenue le lundi 7 décembre 2020 pour étudier les divers devis réceptionnés pour les allées de l'extension du cimetière. Deux types de matériaux étaient souhaités : soit béton taloché soit béton brossé. La couleur beige rappelant les joints de l'église a été retenue par la commission.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour effectuer les devis sur les allées :

ALLEES BETON ARME	SOFUNAIR (ANDOUILLE)		ARBOR ET SENS PAYSAGE (MONTREUIL SUR ILLE)	PAS D'OPTION NON TEINTE	NEUCIN CREA PAYSAGE (ERCE PRES LIFFRE)	
	NON TEINTE	TEINTE	TEINTE		NON TEINTE	TEINTE
Terrassement	2 050.00 €	2 050.00 €	825.00 €			
Béton armé	4 100.00 €	5 466.66 €	16 202.50 €		6 496.90 €	7 223.04 €
Placettes			4 350.00 €			2 031.55 €
Plantations			1 802.00 €		5 473.05 €	2 959.50 €
Gazon						482.00 €
Canalisation	643.33 €	643.33 €				
TOTAL	6 793.33 €	8 159.99 €	23 179.50 €		11 969.95 €	12 696.09 €

<i>Prix béton HT au m²</i>	49.67	66.22	187.5		78.70	87.50
<i>Superficie estimée</i>	82.55	82.55	82.55		82.55	82.55
<i>Coût béton HT</i>	4100	5466.66	15477.50		6496.9	7223.04

Le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise NEUCIN en béton teinté.

La commune s'est aperçue qu'il était nécessaire de déplacer une canalisation. Cette prestation sera ajoutée au devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** de choisir l'entreprise NEUCIN pour les allées du cimetière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.